
Continuité pédagogique :

- Etre joignable : messagerie électronique, téléphone ...
- Prendre toutes dispositions utiles pour assurer la continuité.
- Concevoir l'enseignement, mettre en place des activités pédagogiques adaptées à ses objectifs, évaluer et remédier aux difficultés des élèves à BEP.
- Répondre aux questions liées à l'organisation du travail des élèves et aux difficultés rencontrées pour pouvoir réaliser la tâche.
- Participer à la cohérence de l'action de l'équipe pédagogique : progression des apprentissages, adaptation et complémentarité des thématiques transversales, évaluation...
- Solliciter les conseillers pédagogiques autant que de besoin...

Travail pour ses élèves :

Oui, objectif double : maintenir les acquis déjà développés et acquérir de nouvelles compétences (préparation, suivi, correction, évaluation, remédiation...).

Accès internet :

Signaler ses difficultés au directeur qui coordonne l'équipe pédagogique et s'assure de la cohérence collective en matière de continuité et d'organisation de l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise.

Suivi des travaux d'élèves :

Via courriel, ENT, téléphone, SMS... ou à défaut par échange de documents à l'école ou à proximité.

Présence des enseignants à l'école : pour remettre ou échanger des documents aux familles qui ne disposent pas d'Internet ou pour accueillir et encadrer les enfants de personnels essentiels à la gestion de la crise.

Communication avec ses élèves : tous les moyens de communication doivent être utilisés pour assurer la continuité pédagogique de chacun des élèves. Une communication régulière avec les parents et les élèves est mise en place.

Ressources pédagogiques : site de la circonscription <https://ecole.ac-nice.fr/nice6/>, site de l'Inspection académique, site académique et nationaux (Eduscol)...

« Ma classe à la maison » (<https://ecole.cned.fr/>). Des formations sont disponibles, par exemple à l'adresse : http://ressources.cned.fr/Poitiers/EIFAD/ETUT/33/story_html5.html?lms=1

Accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH/AVS) :

Maintenir le lien avec les familles des élèves (téléphone, messagerie électronique) pour continuer une relation de vie scolaire. Possibilité de contribuer à l'élaboration des supports et ressources adaptés pour les élèves.

Coordonnateurs d'ULIS : ils maintiennent un lien pédagogique rassurant avec les élèves et les familles en créant des supports adaptés.

ESS et EE : en visioconférence et audio conférence, de préférence ou en présentiel dans le strict respect des consignes sanitaires dans un établissement du secteur.